



Passif successoral

Par choufleur

Bonjour,

Mon père est décédé le mois dernier en laissant à ma mère 40000 euros de dettes (crédits à la consommation sans assurances) dont elle n'était absolument pas au courant.

Nous avons déjà vu le notaire pour la succession.

Ma mère a mis sa maison en vente afin de rembourser tous les crédits car il y en a pour plus de 1000 euros de mensualités et nous attendons toujours un acte de naissance afin de pouvoir envoyer le dossier pour la pension de réversion.

Ma question est la suivante : y-a-t-il une quelconque procédure qui pourrait nous permettre de "geler" les crédits jusqu'à la vente de la maison?

Je vous remercie par avance.